PASSEPORT BIOMÉTRIQUE / CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ

Le demandeur doit présenter UNIQUEMENT LES ORIGINAUX des documents demandés

Le dépôt des demandes se fait UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS

PIÈCES A PRODUIRE

Timbres fiscaux (achat dans un bureau de presse tabac, au trésor public, ou en ligne sur le site timbres.impots.gouv.fr) <u>Passeport</u> : 17 euros pour les mineurs de moins de 15 ans ; 42 euros pour les enfants entre 15 et 18 ans et 86 euros pour les majeurs <u>Carte nationale d'identité</u> : 25 euros si perte ou vol du titre
1 photo d'identité de moins de 6 mois non découpée, non scannée, sur fond clair, de face, tête nue, expression neutre, bouche fermée, visage dégagé, cheveux derrière les oreilles et éviter de porter des lunettes
Justificatif d'identité Carte nationale d'identité ou passeport sécurisé valide ou périmée depuis moins de 5 ans
Perte ou Vol Perte: Déclaration à compléter au dépôt du dossier en mairie Vol: Déclaration à effectuer dans une gendarmerie ou un commissariat
Copie intégrale de l'acte de naissance ou extrait de naissance avec filiation daté de moins de 3 mois
Justificatif de l'autorité parentale Livret de famille Jugement en intégralité qui désigne le(s) parent(s) qui exerce(nt) l'autorité parentale et qui fixe la résidence de l'enfant, ou décision de justice qui désigne le tuteur légal Pièce d'identité du représentant légal en cours de validité ou périmée depuis moins de 5 ans
Justificatif de la nationalité française (si l'acte de naissance ne permet pas d'établir la nationalité) Certificat de nationalité française, Déclaration d'acquisition de la nationalité française ou Décret de naturalisation
Justificatif de domicile daté de moins d'un an au nom du demandeur Facture d'eau, d'électricité, de gaz, téléphone fixe ou portable, avis d'imposition ou certificat de non-imposition, titre de propriété ou quittance de loyer En cas de garde alternée d'un mineur: justificatif de domicile de chaque parent + titre d'identité valide ou périmé depuis moins de 5 ans En cas d'hébergement chez une tierce personne: titre d'identité valide ou périmé depuis moins de 5 ans de l'hébergeant + attestation d'hébergement précisant que l'hébergé réside chez l'hébergeant depuis plus de 3 mois + justificatif de domicile daté de moins d'un an au nom de l'hébergeant
En cas de tutelle Présence obligatoire du tuteur muni de son titre d'identité valide ou périmé depuis moins de 5 ans et de la décision de justice
Mentions diverses Acte de mariage daté de moins de 3 mois, ou un jugement de divorce précisant l'autorisation de porter le nom de l'ex- époux Acte de décès pour les personnes souhaitant avoir la mention « veuf – veuve » Pour les enfants présenter un courrier manuscrit du 2 ^{ème} parent autorisant le nom d'usage + son titre d'identité valide ou périmé depuis moins de 5 ans

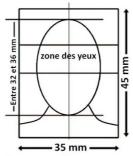
La présence du demandeur est obligatoire au dépôt et retrait du titre (prise d'empreintes)

Pré-demande à remplir en ligne sur le site : https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits

Liste des communes équipées d'un dispositif de recueil en Haute-Savoie

Abondance 04 50 73 00 16 Annecy 04 50 33 88 88 Annecy le Vieux 04 50 23 86 00 Annemasse 04 50 95 07 00 Boëge 04 50 39 10 01

04 50 25 24 10 ou 04 50 25 22 12 Bonneville



Thorens-les-Glières

Ville-la-Grand



04 50 22 40 15

04 50 84 24 24